



UNION DU GRAND COMMERCE
DE CENTRE-VILLE



Le 5 novembre 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduction des allègements de charges sociales : l'Union du Grand Commerce de Centre-Ville (UCV) et la Fédération des Enseignes de l'Habillement (FEH) alertent les pouvoirs publics sur l'impact négatif sur l'emploi de la mesure.

L'UCV (BHV, C&A, Galeries Lafayette, Habitat, Lancel, Le Bon Marché, Monoprix, Printemps et Virgin) et la FEH (Vivarte, Etam, Celio, Zara, H&M, Armand Thiery, Camaïeu, Gap,...) appellent l'attention des pouvoirs publics sur l'impact négatif sur l'emploi dans le commerce de la réduction des allègements des charges sociales.

L'article 12 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, qui sera discuté au Sénat la semaine prochaine, prévoit pour 2011 d'inclure le 13^{ème} mois et les primes dans le calcul des allègements des charges.

Ce nouveau mode de calcul aurait pour conséquence de renchérir brutalement le coût du travail -sans aucune retombée positive sur la feuille de paie- à travers une augmentation de la masse salariale, comprise entre 1 et 1,5 % selon les entreprises.

Dans le secteur des grands magasins et multi-commerces (BHV, Galeries Lafayette, Le Bon Marché, Printemps et Monoprix) qui emploient directement 40 000 salariés, le changement de calcul des allègements sociaux aboutit à une charge supplémentaire de l'ordre de 15 M d'euros par an. Ce montant représente l'équivalent de 500 emplois.

Dans la branche des enseignes de l'habillement, qui emploient 120 000 personnes en France, le montant de la charge supplémentaire est évalué à 1 300 emplois.

L'impact de la mesure sera d'autant plus négatif sur l'emploi que d'autres augmentations de charges sont également prévus pour 2011, notamment :

- l'augmentation du forfait social sur la participation, l'intéressement et l'épargne retraite,
- l'augmentation des cotisations accidents du travail ainsi que la taxation des complémentaires santé.

Depuis 2000, le commerce a créé, en France, plus de 300 000 emplois et le rythme de création d'emploi dans le commerce est supérieur à celui de l'ensemble de l'économie.

Avec 3,3 M d'actifs, la part du commerce dans l'emploi total est aujourd'hui désormais comparable à l'industrie (3,5 M emplois).

La remise en cause brutale des allègements de charges, dans un contexte difficile de sortie de crise, est de nature à casser la dynamique de l'emploi dans le commerce.

Pour tout contact :

Claude BOULLE, Président Exécutif de l'UCV : claude.boulle@ucv.com – 06 80 10 10 25